

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025

Présences M Patrick Darsigny, Conseiller #1
M. David Roux, Conseiller #2
M. Alexandre Vermette, Conseiller #3
Mme Angèle Forest, Conseillère #4
M. Bernard Beauchemin, Conseiller #5
M. Réjean Cossette, Conseiller #6

Absence(s) M. Simon Giard, Maire

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. FINANCES
 - 5.1. Adoption des comptes payés
 - 5.2. Adoption des comptes à payer
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Demande de citoyens pour l'achat d'une parcelle de terrain située face à leur propriété
 - 6.2. ADMQ - Renouvellement de la licence Munys
 - 6.3. Soutien au passage du Défi-vélo de la maison des greffés Lina Cyr - 11 juillet 2025
 - 6.4. Matinées gourmandes 2025 - Confirmation de participation
 - 6.5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation
 - 6.6. Québec Transplant - Semaine nationale des dons organes et tissus - Proclamation
 - 6.7. Société canadienne du cancer - Avril Mois de la jonquille - Proclamation
 - 6.8. Semaine nationale de la santé mentale du 5 au 11 mai 2025 - Proclamation
 - 6.9. Déclaration commune - RSIQ - Renverser la tendance un devoir collectif - Appui
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE
8. TRANSPORT ROUTIER
 - 8.1. Achat de pneus d'été pour le Chevrolet Colorado
 - 8.2. Octroi d'un contrat pour le rapiéçage mécanisé - saison 2025
 - 8.3. Octroi d'un contrat - Appel d'offres par invitation - Projet IE24-54090-324 - Remplacement de 3 ponceaux
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Mandat - Étude de faisabilité pour la restauration du ruisseau Vandal
 - 9.2. Dépôt des états financiers 2024 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
10. URBANISME
 - 10.1. Modifications à notre réglementation d'urbanisme - Mandat ponctuel à l'entreprise Urbanisme & Ruralité
 - 10.2. Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Sylvain Cloutier & Fils inc. pour l'aliénation du lot 2 707 475 situé à Saint-Hugues

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque

11.2. Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire

12. AVIS DE MOTION

12.1. Avis de motion - Règlement #597-25 autorisant une dépense de 3 160 000\$ et un emprunt de 2 290 713\$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable

13. RÈGLEMENTS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Darsigny, maire suppléant, demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

73-04-2025 Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

74-04-2025 Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5. FINANCES

5.1. Adoption des comptes payés

75-04-2025 Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour un montant total de **167 511,97 \$** ainsi que les salaires payés au montant de **24 142,56 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2. Adoption des comptes à payer

76-04-2025 Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **8 667,62 \$**.

Adoptée

6. ADMINISTRATION

6.1. Demande de citoyens pour l'achat d'une parcelle de terrain située face à leur propriété

77-04-2025 Considérant que M. Pierre Laflamme et Mme Danielle Landry souhaitent acquérir une portion de terrain située face à leur propriété (680 et 700 2^e Rang Ouest), ce terrain étant actuellement la propriété de la Municipalité de Saint-Simon (lot 1 840 840) ;

Considérant que l'emprise de la Municipalité à cet endroit est particulièrement vaste ;

Considérant que la Municipalité est disposée à vendre à M. Laflamme et Mme Landry une portion de terrain dont la superficie sera déterminée par un arpenteur ;

Considérant que M. Laflamme et Mme Landry s'engagent à assumer tous les frais relatifs à cette transaction, incluant les honoraires d'arpenteur, de notaire et les frais liés aux servitudes, le cas échéant ;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu que la Municipalité accepte de vendre à M. Pierre Laflamme et Mme Danielle Landry, au prix symbolique de 1,00 \$, une parcelle de terrain d'une superficie à déterminer, et autorise M. Simon Giard, maire, ainsi que Mme Johanne Godin, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Adoptée

6.2. ADMQ - Renouvellement de la licence Munys

78-04-2025 Considérant que la plate-forme MUNYS représente un outil essentiel pour la directrice générale et greffière-trésorière dans le cadre de ses fonctions et que cette licence doit être renouvelée pour l'année 2025;

Considérant que le coût annuel pour le renouvellement de la licence s'élève à 325 \$ avant taxes ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de la licence de la plate-forme MUNYS pour l'année 2025, au montant de 325 \$ avant taxes.

Adoptée

6.3. Soutien au passage du Défi-vélo de la maison des greffés Lina Cyr - 11 juillet 2025

79-04-2025 Considérant la demande reçue des organisateurs de la 19^e édition du " *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* ", qui aura lieu les 11 et 12 juillet prochain;

Considérant que le but de cette initiative est de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser la population aux dons d'organe;

Considérant que le " *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* " regroupera une centaine de cyclistes et de bénévoles ;

Considérant que le convoi de cyclistes prévoit leur passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le vendredi 11 juillet, en fin d'avant-midi ;

Considérant que les organisateurs souhaitent pouvoir profiter des aménagements du Parc Au-Coeur-du-Village, situé au 20 rue Principale Ouest pour effectuer une pause santé;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le passage du " *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* " sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le 11 juillet 2025;
- De publier toute l'information relative à cet événement à sa population afin que cette dernière puisse encourager les participants et soutenir financièrement la cause.

Adoptée

6.4. Matinées gourmandes 2025 - Confirmation de participation

80-04-2025 Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2025, chapeauté par la MRC des Maskoutains et financé par le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 (FRR-2);

Considérant que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à quatre municipalités rurales, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon s'engage à accueillir les Matinées gourmandes 2025 sur son territoire, vu les retombées économiques sur la Municipalité et le milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De déclarer la participation de la Municipalité de Saint-Simon à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2025, le samedi 18 octobre de 9 h à 13 h, au Carrefour des Sports situé au 50 rue des Loisirs;

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 50 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir un chapiteau extérieur de dimensions suffisantes pour accueillir les kiosques des producteurs, pour les matinées gourmandes réalisées durant la période estivale, disponible le vendredi précédant la matinée gourmande;

De s'engager, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2025, soit la Grande Marche du Défi Pierre Lavoie;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Adoptée

6.5. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

81-04-2025 Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

6.6. Québec Transplant - Semaine nationale des dons organes et tissus - Proclamation

82-04-2025 Considérant les résultats des 10 dernières années qui révèlent une activité qui n'a jamais été aussi soutenue tant sur le nombre de références (+ 89 %), que sur le nombre de donneurs décédés (+ 20 %), d'organes transplantés (+ 3 %) ou de personnes qui ont pu bénéficier d'une transplantation au Québec (+ 9 %), tels que mentionnés dans le bilan annuel en don d'organes dévoilé en février dernier par Transplant Québec;

Considérant que bien que ces résultats soient positifs, ce sont encore 856 Québécoises et Québécois de trop qui demeurent en attente d'une transplantation salvatrice;

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus en incitant la population à " signer pour la vie ";

Considérant l'engagement de la MRC des Maskoutains à faire la promotion de cette campagne par le biais de ses différents outils de communication afin de sensibiliser la population à cette cause;

Considérant l'édition de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 20 au 26 avril 2025 comme étant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

Adoptée

6.7. Société canadienne du cancer - Avril Mois de la jonquille - Proclamation

83-04-2025 Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 247 100 nouveaux cas de cancer et 88 100 décès causés par cette maladie au Canada en 2024;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches ;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 64 % aujourd'hui;

Considérant que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter le mois d'avril le *Mois de la jonquille* ;

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

6.8. Semaine nationale de la santé mentale du 5 au 11 mai 2025 - Proclamation

84-04-2025 Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribuent à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 5 au 11 mai 2025;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 5 au 11 mai 2025 " Semaine de la santé mentale " et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Adoptée

6.9. Déclaration commune - RSIQ - Renverser la tendance un devoir collectif - Appui

85-04-2025 Considérant la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec;

Considérant que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

Considérant le contexte de la crise du logement sur notre territoire et du leadership que la MRC veut exercer en habitation;

Considérant que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

Considérant l'adoption de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui de par sa mission place la famille et le développement social au coeur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en oeuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie;

Considérant l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

Considérant qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

Considérant la recommandation de la Commission permanente de la famille;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Déclaration commune, en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. Achat de pneus d'été pour le Chevrolet Colorado

86-04-2025 Considérant que M. Martin Berthiaume, directeur des travaux publics, a demandé des soumissions auprès de quelques fournisseurs pour l'achat de quatre (4) pneus d'été à installer sur le Chevrolet Colorado ainsi que pour faire l'alignement du véhicule ;

Considérant que le fournisseur ayant fait la meilleure offre est l'entreprise Pneus Langelier inc. au montant de 1 446,39 \$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat, la pose et l'alignement de pneus d'été sur le Chevrolet Colorado, au montant de 1 446,39 \$ taxes incluses à l'entreprise Pneus Langelier inc.

Adoptée

8.2. Octroi d'un contrat pour le rapiéçage mécanisé - saison 2025

87-04-2025 Considérant que, conformément à la résolution # 65-03-2025 un appel d'offres sur invitation a été fait pour le rapiéçage manuel et mécanisé des rues et routes de la Municipalité pour la saison 2025 ;

Considérant que quatre (4) entreprises ont répondu à l'invitation et ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévue à l'appel d'offres ;

Considérant que le résultat de l'ouverture des soumissions (montant incluant les taxes) pour une quantité estimée de 70 tonnes pour du rapiéçage mécanisé et 30 tonnes pour du rapiéçage manuel est le suivant :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
1	Pavages P. Brodeur (1994) inc.	25 179,53 \$
2	Vallières Asphalte inc.	27 226,08 \$
3	Chapdelaine Asphalte	35 486,11 \$
4	Permaroute inc.	50 818,95 \$

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour le rapiéçage manuel et mécanisé des rues et routes de la Municipalité pour la saison 2025, à l'entreprise Pavages P. Brodeur (1994) inc. pour une quantité estimée de 70 tonnes pour du rapiéçage mécanisé et 30 tonnes pour du rapiéçage manuel au montant total de 25 179,53 \$ taxes incluses, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

8.3. Octroi d'un contrat - Appel d'offres par invitation - Projet IE24-54090-324 - Remplacement de 3 ponceaux

88-04-2025 Considérant la résolution # 66-03-2025 par laquelle le conseil a autorisé la directrice générale à procéder à un appel de propositions sur invitation pour le remplacement de trois (3)

ponceaux existants situés respectivement sur le rang Bord-de-l'Eau (069-001), le rang Saint-Georges (067-009) et le 4^e Rang Ouest (064-006);

Considérant que des invitations ont été soumises aux entrepreneurs le 14 mars 2025;

Considérant que la Municipalité a reçu, à l'intérieur des délais prévus, une seule soumission conforme, soit celle présentée par Excavation Laflamme et Ménard inc.

Considérant l'analyse de la soumission effectuée par M. Hamza El Gass, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, sur recommandation de notre ingénieur, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour le remplacement de trois (3) ponceaux existants situés respectivement sur le rang Bord-de-l'Eau (069-001), le rang Saint-Georges (067-009) et le 4^e Rang Ouest (064-006), à l'entreprise Excavation Laflamme et Ménard inc. au montant de 98 564,32 \$ taxes incluses.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Mandat - Étude de faisabilité pour la restauration du ruisseau Vandal

89-04-2025

Considérant que, par sa résolution # 146-06-2024 en date du 4 juin 2024, la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du " Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) " - Volet 1, Soutien à la réalisation d'études préalables de projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

Considérant qu'en date du 28 février 2025, la Municipalité a reçu une annonce du ministre de l'Environnement, l'informant qu'elle pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 66 800 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la restauration du ruisseau Vandal ;

Considérant l'offre de service reçue en mars 2025 de la firme Rivières, présentant deux volets d'évaluation des modes de gestion possibles pour répondre à la problématique d'érosion du ruisseau Vandal ;

Considérant que le coût du volet A de cette étude s'élève à 42 600 \$ taxes incluses, et qu'un montant de 50 % du coût total est exigible à l'acceptation de l'offre de services ;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater la firme Rivières pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à la restauration du ruisseau Vandal, conformément à l'offre de service reçue ;
- D'autoriser le paiement de 50 % du montant du volet A, soit 21 300 \$ taxes incluses, à l'acceptation de l'offre de services ;
- Que le financement de cette étude soit assuré à même l'aide financière reçue du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) et des fonds municipaux nécessaires.

Adoptée

9.2. Dépôt des états financiers 2024 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

10. URBANISME

10.1. Modifications à notre réglementation d'urbanisme - Mandat ponctuel à l'entreprise Urbanisme & Ruralité

90-04-2025 Considérant que, dans le cadre du développement domiciliaire Jardins Saint-Simon, la Municipalité doit apporter rapidement des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

Considérant l'offre de services professionnels reçue de Mme Geneviève Bessette, consultante en urbanisme au sein de l'entreprise Urbanisme & Ruralité, qui collaborera étroitement avec l'arpenteur responsable du dossier;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Mme Geneviève Bessette de l'entreprise Urbanisme & Ruralité, sous forme de banque d'heures, pour un montant maximum de 1 100 \$ avant taxes, en vue de la réalisation des tâches liées à ce dossier, tel que décrit dans l'offre de service.

Adoptée

10.2. Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Sylvain Cloutier & Fils inc. pour l'aliénation du lot 2 707 475 situé à Saint-Hugues

91-04-2025 Considérant que le demandeur envisage une éventuelle aliénation du lot 2 707 475, situé dans la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant que, conformément à la législation en vigueur, le morcellement et l'aliénation d'une entité agricole nécessitent l'obtention d'une autorisation préalable de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que l'identité de l'acheteur n'a pas encore été déterminée;

Considérant que le lot 2 707 475, d'une superficie de 308 360 m², est actuellement exploité en culture agricole;

Considérant que l'entreprise agricole propriétaire du lot 2 707 475 conserve également, après la vente, les lots 1 840 436, 1 840 774, et 1 841 016, d'une superficie totale de 422 680 m², qui sont contigus au lot 2 707 475, et situés dans la Municipalité de Saint-Simon;

Considérant que cette aliénation ne perturberait pas l'homogénéité de la communauté ou de l'exploitation agricole, laquelle est principalement localisée à Saint-Simon;

Considérant que ce projet est conforme aux règlements de la Municipalité de Saint-Simon;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Saint-Simon exprime son soutien à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ, en vue de l'aliénation du lot 2 707 475 situé à Saint-Hugues.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque

92-04-2025 Considérant que l'ordinateur actuellement destiné au poste de travail de la bibliothèque est désuet et ne répond plus aux exigences techniques nécessaires à l'accomplissement de ses tâches de manière optimale ;

Considérant que la modernisation de cet équipement est essentielle pour assurer une efficacité accrue et un service de qualité aux citoyens;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de nos techniciens informatiques de la firme NSLOne pour l'achat d'un nouvel ordinateur, incluant les frais de configuration et d'installation, au coût de 1 385,42 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur tel que recommandé par nos techniciens informatiques de la firme NSLOne, au coût de 1 385,42 \$ taxes incluses, incluant les frais de configuration et d'installation du nouvel équipement.

Adoptée

11.2. Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire

93-04-2025 Considérant la demande formulée par les Loisirs St-Simon concernant le versement de la subvention destinée à l'entretien de la patinoire;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder au versement de la somme budgétée de 10 000 \$ aux Loisirs St-Simon, à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire.

Adoptée

12. AVIS DE MOTION

12.1. Avis de motion - Règlement # 597-25 autorisant une dépense de 3 160 000 \$ et un emprunt de 2 290 713 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Alexandre Vermette qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement # 597-25 autorisant une dépense de 3 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable et décrétant un emprunt de 2 290 713 \$ sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement # 597-25 autorisant une dépense de 3 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable et décrétant un emprunt de 2 290 713 \$ est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

L'objet de ce règlement est d'assurer le financement nécessaire à la réfection de la rue Saint-Édouard, incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable.

13. RÈGLEMENTS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 4 mars 2025.

Sommaire de la correspondance :

- Énergir: Annonce à l'effet que notre demande d'aide financière dans le cadre du volet Études et Implantation - Subvention pour les études de faisabilité a été acceptée pour un montant maximum de 3 850,00 \$.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

94-04-2025 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h45.

Signé à Saint-Simon ce _____^e jour de mai 2025.

Patrick Darsigny,
Maire suppléant

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Patrick Darsigny, maire suppléant ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.